

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 27

en exercice : 27

ayant pris part à la délibération : 27

Date de convocation : 08 avril 2022

Date d'affichage : 08 avril 2022

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUARRE SÉANCE DU 15 AVRIL 2022

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Étaient présents : Jean-Luc MONDAT – Carine DENOGENT – Philippe GAUTHERON – Christine DEHOSSE – Stéphane POCHE – Nathalie POULAIN – Thierry CAUSIN – Véronique SALLER – Claude POTTIN – Philippe ROLLAND – Nathalie BLOT – Rahima LAROUB – Julien BORDEYNE – Mickaël AYDOGDU – Kamel BERRADOUAN – Isabelle LECLERCQ – Rodolphe BENKOVIC – Amandine FARGET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Martine LESCURE a donné pouvoir à Fabien VALLÉE

Gérald GABORIEAU a donné pouvoir à Carine DENOGENT

Anne-Marie NUYTTENS a donné pouvoir à Christine DEHOSSE

Elisabeth DIEU a donné pouvoir à Philippe GAUTHERON

Henri DELESTRET a donné pouvoir à Thierry CAUSIN

Laurent DESERT a donné pouvoir à Jean-Luc MONDAT

Manon DELETAÏN a donné pouvoir à Stéphane POCHE

Philippe RIMBERT a donné pouvoir à Rodolphe BENKOVIC

Secrétaire de séance : Julien BORDEYNE

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et des pouvoirs attribués. La présence des conseillers est ainsi constatée.

F. VALLÉE constate que le quorum est atteint et ouvre la séance. Julien BORDEYNE se propose et est nommée secrétaire de séance. Adopté à l'unanimité.

Arrivée de Nathalie BLOT à 19h28. Cette dernière prendra part au vote à partir de la délibération 2022-012.

DÉLIBÉRATION 2022-008 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DES USAGES DE COURCELLES ET VANRY

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte est exact,

Statuant sur l'ensemble des comptes effectués du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 du Budget « Des Usages de Courcelles et Vanry ». Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

Pour : 22

Abstention : 4 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET, I. LECLERCQ)

DÉLIBÉRATION 2022-009 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - USAGES DE COURCELLES ET VANRY

Le conseil municipal doit délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur le Maire.

Sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTHERON, Maire-Adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget « Des Usages de Courcelles et Vanry » 2021 qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	331,00	0,00
Recettes	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	331,00	0,00
Excédent reporté	27 515,67	894,00
Résultat de clôture	27 184,67	894,00

Le Compte Administratif « Des Usages de Courcelles et Vanry » 2021 est en concordance avec le compte de gestion du receveur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité,

Hors de la présence de M. le Maire,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du budget « Des Usages de Courcelles et Vanry » 2021.

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

Pour : 20

Abstention : 4 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET, I. LECLERCQ)

DÉLIBÉRATION 2022-010 : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021 SUR 2022 DES USAGES DE COURCELLES ET VANRY

Le Maire expose :

Après avoir examiné le compte administratif du budget « Des Usages de Courcelles et Vanry » 2021, dont les résultats sont conformes au compte de gestion, le Conseil Municipal doit décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

Monsieur le Maire présente les modalités d'affectation du résultat.

Lorsque le résultat de la section d'exploitation est excédentaire, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- Le solde disponible peut être inscrit : soit en section d'exploitation, soit en section d'investissement.

L'exercice 2021 clôture en excédent de **27 184,67 €** en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire indique que la section d'investissement est excédentaire.

Le résultat d'investissement 2021 est de **894,00 €**,

Monsieur le Maire propose d'affecter en section fonctionnement et investissement les résultats comme suit :

Article : 002 excédent de fonctionnement capitalisé : **27 184,67 €**

Article : 001 solde d'exécution d'investissement reporté : **894,00 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à **la majorité**,

DÉCIDE d'affecter au budget « Des Usages de Courcelles et Vanry » pour 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 conformément au document annexé ci-joint.

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

Pour : 22

Abstention : 4 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET, I. LECLERCQ)

DÉLIBÉRATION 2022-011 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 – USAGES COURCELLES ET VANRY

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 « Usages Courcelles et Vanry » arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 7 avril 2022 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 28 684,67 €

Dépenses et recettes d'investissement : 2 394,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 7 avril 2022,

Vu le projet de budget primitif 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à **la majorité**,

APPROUVE le budget primitif 2022 « Usages Courcelles et Vanry » arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	28 684,67 €	28 684,67 €
Section d'investissement	2 394,00 €	2 394,00 €
Total	31 078,67 €	31 078,67 €

CHARGE Monsieur le Maire et lui **DONNE** tout pouvoir d'exécuter le budget primitif 2022.

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

Pour : 22

Abstention : 4 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET, I. LECLERCQ)

DÉLIBÉRATION 2022-012 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – COMMUNE

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte est exact,

Statuant sur l'ensemble des comptes effectués du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion est soumis à l'approbation du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à **la majorité**,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 du Budget « Commune ». Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

Pour : 23

Abstention : 4 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET, I. LECLERCQ)

DÉLIBÉRATION 2022-013 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - COMMUNE

Le conseil municipal doit délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur le Maire.

Sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTHERON, Maire-Adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget « Commune » 2021 qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses de l'exercice	3 572 227,08	2 983 988,20	6 556 215,28
Recettes de l'exercice	3 557 621,62	3 566 972,81	7 124 594,43
Résultats de l'exercice	-14 605,46	582 984,61	568 379,15
Résultat antérieur reporté	159 719,34	- 370 805,14	- 211 085,80
Résultat de clôture avant restes à réaliser	145 113,88	212 179,47	357 293,35
Restes à réaliser Dépenses	/	171 531,07	171 531,07
Restes à réaliser Recettes	/	17 478,00	17 478,00
Solde des restes à réaliser	/	- 154 053,07	- 154 053,07
Résultat de clôture y compris restes à réaliser	145 113,88	58 126,40	203 240,28

Le Compte Administratif « Commune » 2021 est en concordance avec le compte de gestion du receveur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à **la majorité**,

Hors de la présence de M. le Maire,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du budget « Commune » 2021.

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

Pour : 21

Abstention : 4 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET, I. LECLERCQ)

DÉLIBÉRATION 2022-014 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 SUR L'EXERCICE 2022

Le Maire expose :

Après avoir examiné le compte administratif du budget « Commune » 2021, dont les résultats sont conformes au compte de gestion, le Conseil Municipal doit décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

Monsieur le Maire présente les modalités d'affectation du résultat.

Lorsque le résultat de la section d'exploitation est excédentaire, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- Le solde disponible peut être inscrit : soit en section d'exploitation, soit en section d'investissement.

L'exercice 2021 clôture un excédent de **145 113,88 €** en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire indique que la section d'investissement est excédentaire.

Le résultat d'investissement 2021 étant excédentaire de **212 179,47 €**,

Monsieur le Maire propose d'affecter en section fonctionnement et investissement les résultats comme suit :

Article : 002 excédent de fonctionnement capitalisé : **145 113,88 €**

Article : 001 solde d'exécution d'investissement positif reporté : **212 179,47 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité,

DÉCIDE d'affecter au budget « Commune » pour 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 conformément au document annexé ci-joint.

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

Pour : 23

Abstention : 4 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET, I. LECLERCQ)

DÉLIBÉRATION 2022-015 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Monsieur le Maire propose de fixer les taux de contributions directes pour l'année 2022 notifiés sur l'état 1259, comme suit :

	TAXE D'HABITATION	TAXE FONCIERE BATI	TAXE FONCIERE NON BATI
TAUX 2017	17,43 %	19,89 %	45,04 %
TAUX 2018	15,00 %	19,89 %	45,04 %
TAUX 2019	13,00 %	19,89 %	39,03 %
TAUX 2020	Supprimé	19,89 %	39,03 %
TAUX 2021	Supprimé	37,89% (19,89%+18%)	39,03 %
TAUX 2022	Supprimé	37,89%	39,03 %

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité,

ADOpte les taux d'imposition 2022 notifiés sur l'état 1259 tels qu'affiché au tableau ci-dessus,

CHARGE Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale,

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

Pour : 24

Abstention : 3 (R. BENKOVIC, P RIMBERT, A. FARGET)

DÉLIBÉRATION 2022-016 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Monsieur le Maire explique que

L'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales préconise :

L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Toutefois, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le conseil municipal peut décider :

1° D'individualiser au budget les crédits par bénéficiaire ;

2° Ou d'établir, dans un état annexé au budget, une liste des bénéficiaires avec, pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention.

L'individualisation des crédits ou la liste établie conformément au 2° vaut décision d'attribution des subventions en cause.

Monsieur le Maire propose de voter les subventions nominativement :

LIBELLE	IMPUTATION FONCTION	VOTE AU BUDGET 2020	VOTE AU BUDGET 2021	VOTE AU BUDGET 2022
Comité des fêtes Jotrancien	024	8 417,70	14 328,00	19 500,00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCORDE la subvention ci-dessus

611 ^{ème} section des médaillés militaires	025	253,05	500,00	750,00
---	-----	--------	--------	---------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'**unanimité**,
ACCORDE la subvention ci-dessus

Comité de Jumelage du Pays Fertois	025	47,00	80,00	100,00
------------------------------------	-----	-------	-------	---------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'**unanimité**,
ACCORDE la subvention ci-dessus

La Fraternelle (anciens combattants)	025	470,00	800,00	1 000,00
--------------------------------------	-----	--------	--------	-----------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la **majorité**,
ACCORDE la subvention ci-dessus

Vote :

Pour : 26

Abstention : 1 (Claude POTTIN)

Tout en image	33	253,04	500,00	500,00
---------------	----	--------	--------	---------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré
ACCORDE la subvention ci-dessus à l'**unanimité**,

Team RBC Racing	40	253,04	500,00	250,00
-----------------	----	--------	--------	---------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'**unanimité**,
ACCORDE la subvention ci-dessus

Foot Club de Jouarre	40	2 115,00	3600,00	10 000,00
----------------------	----	----------	---------	------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'**unanimité**,
ACCORDE la subvention ci-dessus

Jouarre agglomération Hand Ball	40	4 230,00	7 200,00	7 000,00
---------------------------------	----	----------	----------	-----------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'**unanimité**,
ACCORDE la subvention ci-dessus

Le 8ème Roseau - VIET VO DAO	40	1 175,00	2 000,00	2 500,00
------------------------------	----	----------	----------	-----------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'**unanimité**,
ACCORDE la subvention ci-dessus

L'Age d'Or (club 3ème âge)	61	705,00	1 200,00	1 500,00
----------------------------	----	--------	----------	-----------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la **majorité**,
ACCORDE la subvention ci-dessus

Vote :

Pour : 26

Abstention : 1 (Philippe ROLLAND)

Club Bout'choux	64	188,00	320,00	400,00
-----------------	----	--------	--------	---------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'**unanimité**,
ACCORDE la subvention ci-dessus

La Piste O Z'étoiles	64	35 000,00	55 000,00	35 000,00
----------------------	----	-----------	-----------	------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la **majorité**,
ACCORDE la subvention ci-dessus

Vote :

Pour : 21

Abstention : 2 (Carine DENOGENT, Kamel BERRADOUAN)

Contre : 4 (Rodolphe BENKOVIC, Philippe RIMBERT, Amandine FARGET, Isabelle LECLERCQ)

Atelier Brie'Arts (peinture)	312	2 115,00	3 600,00	4 500,00
------------------------------	-----	----------	----------	-----------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'**unanimité**,
ACCORDE la subvention ci-dessus

MCJ Maquettes	312	117,50	200,00	250,00
---------------	-----	--------	--------	---------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'**unanimité**,
ACCORDE la subvention ci-dessus

AGEEP	324	235,00	400,00	500,00
LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l' unanimité , ACCORDE la subvention ci-dessus				
Jou'arts et Culture	324	1 410,00	2 400,00	3 000,00
LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité , ACCORDE la subvention ci-dessus				
Vote :				
Pour : 26				
Abstention : 1 (Thierry CAUSIN)				
Les Amis de l'Abbaye	324	1 000,00	4 000,00	5 000,00
LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l' unanimité , ACCORDE la subvention ci-dessus				
A Kheur ouvert (famille en précarité)	510	141,00	240,00	300,00
LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l' unanimité , ACCORDE la subvention ci-dessus				
Un Nouveau Souffle	510	1 175,00	2 000,00	3 000,00
LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l' unanimité , ACCORDE la subvention ci-dessus				
Sharing and Solidarity for Benin (SSB)	520	253,05	500,00	500,00
LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l' unanimité , ACCORDE la subvention ci-dessus				
C.C.A.S.	520	35 000,00	35 000,00	35 000,00
LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l' unanimité , ACCORDE la subvention ci-dessus				
Air Soft	324	0,00	750,00	750,00
LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l' unanimité , ACCORDE la subvention ci-dessus				
Secours Populaire	523	70,50	120,00	200,00
LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l' unanimité , ACCORDE la subvention ci-dessus				
APE	20	253,04	250,00	1 000,00
LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l' unanimité , ACCORDE la subvention ci-dessus				
Athletic Canin 77	520	0,00	0,00	1 000,00
LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l' unanimité , ACCORDE la subvention ci-dessus				
Coup de Pouce	523	0,00	500,00	500,00
LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l' unanimité , ACCORDE la subvention ci-dessus				
Douce Gym	40	0,00	0,00	500,00
LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l' unanimité , ACCORDE la subvention ci-dessus				
Wa Jutsu Club De Jouarre	324	0,00	500,00	500,00
LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l' unanimité , ACCORDE la subvention ci-dessus				
AVMJ	25	470,00	0,00	1 000,00
LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l' unanimité , ACCORDE la subvention ci-dessus				

Saint Colomban en Brie	324	253.04	500,00	500,00
------------------------	-----	--------	--------	---------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité,

ACCORDE la subvention ci-dessus

Vote :

Pour : 24

Abstention : 3 (Philippe GAUTHERON, Anne-Marie NUYTTENS, Christine DEHOSSE)

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2022.

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

DÉLIBÉRATION 2022-017 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 - COMMUNE

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 07 avril 2022 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 3 797 733,22 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 220 138,62 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 797 733,22 €	3 797 733,22 €
Section d'investissement	1 220 138,62 €	1 220 138,62 €
Total	5 017 871,84 €	5 017 871,84 €

Monsieur le Maire propose de voter le budget aux chapitres et à l'opération comme le prévoit l'article L2312-3 du code général des collectivités

Vu le débat d'orientation budgétaire du 24 mars 2022,

Vu l'avis de la commission des finances du 07 avril 2022,

Vu le projet de budget primitif 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

DÉPENSES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
011	Charges à caractère général	1 464 100,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré la majorité.

APPROUVE le chapitre 011 pour un montant de 1 464 100,00 €

Vote :

Pour : 22

Abstention : 1 (K. BERRADOUAN)

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P. RIMBERT)

DÉPENSES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
012	Charges de personnel	1 769 993,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré la majorité.

APPROUVE le chapitre 012 pour un montant de 1 769 993,00 €

Vote :

Pour : 23

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P. RIMBERT)

DÉPENSES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
014	Atténuations de produits	1 500,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **la majorité**.

APPROUVE le chapitre 014 pour un montant de 1 500,00 €

Vote :

Pour : 23

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P. RIMBERT)

DÉPENSES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
65	Charges de gestion courante	278 375,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **la majorité**.

APPROUVE le chapitre 65 pour un montant de 278 375,00 €

Vote :

Pour : 23

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P. RIMBERT)

DÉPENSES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
66	Charges financières	31 351,47 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **la majorité**.

APPROUVE le chapitre 66 pour un montant de 31 351,47 €

Vote :

Pour : 23

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P. RIMBERT)

DÉPENSES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
022	Dépenses imprévues	44 383,60 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **la majorité**.

APPROUVE le chapitre 022 pour un montant de 44 383,60 €

Vote :

Pour : 23

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P. RIMBERT)

DÉPENSES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
042	Opérations d'ordre entre section	199 884,15 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **la majorité**.

APPROUVE le chapitre 042 pour un montant de 199 884,15 €

Vote :

Pour : 23

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P. RIMBERT)

DÉPENSES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
023	Virement section investissement	8 146,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **la majorité**.

APPROUVE le chapitre 023 pour un montant de 8 146,00 €

Vote :

Pour : 23

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P. RIMBERT)

Recettes

RECETTES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
013	Atténuations de charges	1 100,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **la majorité**.

APPROUVE le chapitre 013 pour un montant de 1 100,00 €

Vote :

Pour : 23

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P. RIMBERT)

RECETTES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	276 600,01 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **la majorité**.

APPROUVE le chapitre 70 pour un montant de 276 600,01 €

Vote :

Pour : 23

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P. RIMBERT)

RECETTES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
73	Impôts et taxes	1 927 608,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **la majorité**.

APPROUVE le chapitre 73 pour un montant de 1 927 608,00 €

Vote :

Pour : 23

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P. RIMBERT)

RECETTES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
74	Dotations et subventions	1 279 817,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **la majorité**.

APPROUVE le chapitre 74 pour un montant de 1 279 817,00 €

Vote :

Pour : 23

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P. RIMBERT)

RECETTES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
75	Autres produits de gestion courante	109 700,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **la majorité**.

APPROUVE le chapitre 75 pour un montant de 109 700,00 €

Vote :

Pour : 22

Abstention : 1 (K. BERRADOUAN)

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P. RIMBERT)

RECETTES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
77	Produits exceptionnels	43 800,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **la majorité**.

APPROUVE le chapitre 77 pour un montant de 43 800,00 €

Vote :

Pour : 23

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P. RIMBERT)

SECTION D'INVESTISSEMENT

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 101 (1)
LIBELLE : MAIRIE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		141 825,01	a 0,00	36 730,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	91 428,69	0,00	4 810,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	55 659,36	0,00	3 800,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	31 590,60	0,00	1 010,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	4 178,73	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	50 396,32	0,00	31 920,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	1 962,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	478,80	0,00	3 700,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 862,32	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	14 162,24	0,00	17 460,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	2 173,59	0,00	600,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	29 757,37	0,00	10 160,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-36 730,00
---	-------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **la majorité.**

Vote :

Pour : 22

Abstention : 1 (K. BERRADOUAN)

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P RIMBERT)

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 103 (1)
LIBELLE : MICRO CRECHE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		762 392,95	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	44 295,57	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	43 431,57	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	864,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	88 342,72	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	9 663,16	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	51 362,94	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	5 906,76	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	60,09	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	9 932,95	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	11 416,82	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	629 754,66	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	593 957,61	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat ⁿ , matériel et outillage techni	35 797,05	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 10 000,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	10 000,00	0,00
1331	D.E.T.R. transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
16311	Emprunt obligatoire remboursable in fine	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	10 000,00
---	------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré la majorité.

Vote :

Pour : 22

Abstention : 1 (K. BERRADOUAN)

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P RIMBERT)

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 104 (1)
LIBELLE : PATRIMOINE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		151 128,88	a 0,00	53 540,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	20 119,89	0,00	11 340,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	6 120,00	0,00	11 340,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	13 999,89	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	128 008,99	0,00	42 200,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	49 021,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	7 226,40	0,00	2 050,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	12 583,51	0,00	0,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	35 116,92	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	438,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	23 622,96	0,00	26 150,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-53 540,00
---	-------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **la majorité.**

Vote :

Pour : 23

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P RIMBERT)

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 106 (1)
LIBELLE : VOIRIE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 624 780,67	a 25 200,00	625 350,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	18 180,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	18 180,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 606 600,67	25 200,00	420 350,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	21 414,38	0,00	116 600,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	400,00	0,00	4 050,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	35 493,60	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	20 154,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	6 700,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	1 396 523,52	25 200,00	275 000,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	37 376,40	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	29 994,17	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	42 610,80	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	8 353,80	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	13 296,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	984,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1332	Amendes de police transférables	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-650 550,00
---	-------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **la majorité.**

Vote :

Pour : 22

Abstention : 1 (K. BERRADOUAN)

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P RIMBERT)

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 107 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT ZAE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		77 118,00	a 0,00	8 000,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	51 180,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	51 180,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	25 938,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	4 392,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	11 772,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	9 774,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-8 000,00
---	------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **la majorité.**

Vote :

Pour : 22

Abstention : 1 (K. BERRADOUAN)

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P RIMBERT)

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 108 (1)
LIBELLE : PONT DU GROS CHENE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		5 820,00	a 13 260,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	5 820,00	13 260,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	5 820,00	13 260,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-13 260,00
---	-------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **la majorité.**

Vote :

Pour : 23

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P RIMBERT)

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 110 (1)
LIBELLE : BATIMENTS COMMUNAUX**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		428 827,02	a 76 000,00	21 235,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	384 493,45	76 000,00	21 235,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	185,79	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	1 973,40	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	202 206,61	76 000,00	2 600,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	128 442,32	0,00	10 665,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	12 958,32	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	5 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	3 229,08	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	17 890,45	0,00	1 820,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 227,08	0,00	6 150,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 040,40	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	44 333,57	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	44 333,57	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-97 235,00
---	-------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **la majorité.**

Vote :

Pour : 22

Abstention : 1 (K. BERRADOUAN)

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P RIMBERT)

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 112 (1)
LIBELLE : ECOLE MATERNELLE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	17 610,20	a 0,00	9 050,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	17 610,20	0,00	9 050,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	724,27	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	7 350,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	6 180,36	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst. matériel, outil. techniques	618,84	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	4 374,63	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	3 606,21	0,00	1 700,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 105,89	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-9 050,00
---	------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **la majorité.**

Vote :

Pour : 22

Abstention : 1 (K. BERRADOUAN)

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P RIMBERT)

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 113 (1)
LIBELLE : ECOLE ELEMENTAIRE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		138 032,56	a 5 040,00	42 830,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	8 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	8 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	129 932,56	5 040,00	42 830,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	23 066,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	32 447,10	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	27 176,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil, techniques	0,00	0,00	1 580,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	18 466,60	0,00	24 950,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	4 105,52	0,00	1 500,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	24 670,54	5 040,00	14 800,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 17 451,00
13	Subventions d'investissement	0,00	17 451,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	17 451,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-30 419,00
---	-------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **la majorité.**

Vote :

Pour : 22

Abstention : 1 (K. BERRADOUAN)

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P RIMBERT)

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 114 (1)
LIBELLE : ALSH

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		4 906,73	a 0,00	2 200,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 906,73	0,00	2 200,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 339,68	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	1 349,05	0,00	2 200,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 218,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-2 200,00
---	------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré la majorité.

Vote :

Pour : 22

Abstention : 1 (K. BERRADOUAN)

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P RIMBERT)

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 115 (1)
LIBELLE : EQUIPEMENTS SPORTIFS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		15 440,85	a 10 000,00	650,00	b 650,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	15 440,85	10 000,00	650,00	650,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	10 000,00	650,00	650,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	5 742,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	9 698,05	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 5 000,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	5 000,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	5 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-5 650,00
---	------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **la majorité.**

Vote :

Pour : 23

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P RIMBERT)

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 116 (1)
LIBELLE : SERVICES TECHNIQUES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	73 952,28	a 0,00	6 700,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	73 952,28	0,00	6 700,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	6 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	7 734,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst. matériel, outl. techniques	16 322,20	0,00	2 850,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	28 596,08	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	14 460,00	0,00	3 850,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-6 700,00
---	------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **la majorité.**

Vote :

Pour : 23

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P RIMBERT)

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 120 (1)
LIBELLE : CIMETIERE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		5 310,00	a 0,00	3 100,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	3 100,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	3 100,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	5 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 2 478,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	2 478,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	2 478,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-622,00
---	----------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **la majorité.**

Vote :

Pour : 23

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P RIMBERT)

Dépenses

DÉPENSES d'investissement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
10	Dotations, fonds divers et réserves	45 654,07 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **la majorité.**

APPROUVE le chapitre 10 pour un montant de 45 654,07 €

Vote :

Pour : 23

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P RIMBERT)

DÉPENSES d'investissement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
16	Emprunts et dettes assimilés	156 200,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **la majorité.**

APPROUVE le chapitre 16 pour un montant de 156 200,00 €

Vote :

Pour : 23

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P RIMBERT)

DÉPENSES d'investissement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
020	Dépenses imprévues	65 405,22 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **la majorité**.

APPROUVE le chapitre 020 pour un montant de 65 405,22 €

Vote :

Pour : 23

Abstention : 1 (K. BERRADOUAN)

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P RIMBERT)

Recettes

RECETTES d'investissement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
10	Dotations	120 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **la majorité**.

APPROUVE le chapitre 10 pour un montant de 120 000,00 €

Vote :

Pour : 23

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P RIMBERT)

RECETTES d'investissement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
16	Emprunts en euros	500 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **la majorité**.

APPROUVE le chapitre 16 pour un montant de 500 000,00 €

Vote :

Pour : 22

Abstention : 1 (K. BERRADOUAN)

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P RIMBERT)

RECETTES d'investissement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
13	Autres subventions investissements	179 929,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **la majorité**.

APPROUVE le chapitre 13 pour un montant de 179 929,00 €

Vote :

Pour : 23

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P RIMBERT)

RECETTES d'investissement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
021	Virement de la section de fonctionnement	8 146,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **la majorité**.

APPROUVE le chapitre 021 pour un montant de 8 146,00 €

Vote :

Pour : 22

Abstention : 1 (K. BERRADOUAN)

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P RIMBERT)

RECETTES d'investissement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
040	Opérations d'ordre entre sections	199 884,15 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré **la majorité**.

APPROUVE le chapitre 040 pour un montant de 199 884,15 €

Vote :

Pour : 22

Abstention : 1 (K. BERRADOUAN)

Contre : 4 (I. LECLERCQ, A. FARGET, R. BENKOVIC, P RIMBERT)

CHARGE Monsieur le Maire et lui **DONNE** tout pouvoir d'exécuter le budget primitif 2022.

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

DÉCISIONS MUNICIPALES :

N°2022/011 : Autorisation au Maire à signer contrat d'abonnement relatif à la dératisation avec France HYGIÈNE SERVICE, 2 rue de la Tête à Loup – ZAC de Grand-Champ – 77440 OCQUERRE, pour une période de 4 ans (2022-2023-2024-2025), soit du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2026 et pour un montant annuel de 358,00 € HT.

N°2022/012 : Revalorisation loyer bail commercial consenti à Madame AYDOGDU Aurélie.

N°2022/013 : Revalorisation loyer bail consenti à Madame GARNEAUX Marie-Christine.

QUESTIONS DIVERSES :

Conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal peuvent consulter en mairie les documents ayant trait aux affaires soumises à délibération.

RAS

La séance est levée à 21h17.

Fabien VALLÉE
Maire de JOUARRE



